

Académie de **LIMOGES**

Octobre-novembre 2008

*Bulletin rédigé par les
membres du collectif As-
sistants d'Education (voir
page 4 pour y participer)
... ce à quoi nous vous
encourageons vivement !*

Courrier du collectif Assistants d'Educa-

Ensemble, pour une lutte résolue contre la précarité de notre statut !

**FSU, SNES, SNUipp,
SNEP, SNUEP,
KEZAKO ???**

LA FSU est la première fédération syndicale de la Fonction publique d'Etat. Dans l'Education nationale, elle est majoritaire, en France et dans l'académie. Elle rassemble différents syndicats, par secteur d'intervention Il s'agit notamment dans le second degré du SNES (Syndicat National des Enseignements de Second Degré, dans les collèges, lycées), mais aussi du SNUEP (Enseignement professionnel), du SNEP (enseignants d'Education Physique) et dans le 1er degré (écoles), du SNUipp (syndicat national unitaire des Instituteurs et PEGC)

La FSU défend l'idée d'une école pour tous, émancipatrice, dotée des moyens indispensables et respectant les droits et les statuts des personnels qui y travaillent.

Pour certains d'entre vous, c'est une première rentrée. Vous êtes encore en train de découvrir la fonction d'AED, d'AVS ou d'assistant pédagogique, les relations avec les élèves, l'ambiance des salles de profs, les exigences du travail en vie scolaire et celles du chef d'établissement et nous tenons à vous souhaiter la bienvenue.

Pour les autres, c'est une rentrée de plus... Une de celles où l'on se rend compte des difficultés du service public d'éducation, saigné à blanc par un gouvernement capable de trouver des milliards d'euros pour renflouer des banques privées mais pas pour aider l'ensemble des enfants scolarisés de ce pays...

Une rentrée où les carences du statut d'assistants d'éducation pèsent de plus en plus. La difficulté à conjuguer poursuite d'études et une quarantaine d'heures de présence dans l'établissement pour un temps complet, les inégalités de traitements entre établissements, les autorisations d'absence arbitrairement accordées ou refusées par l'employeur, la liste des missions sans cesse revues à la hausse, les heu-

(Suite page 2)

*Réunions Spéciales
ASSISTANTS d'EDUCATION
et Mi-SE
en Creuse (12 nov.)
en Corrèze (19 nov.)
et en Haute-Vienne (26 nov)
(voir détail en page 4)*

Lettre du collectif Assistants d'Education

res supplémentaires non rémunérées, les emplois du temps modifiés, les salaires bloqués, ... ça aussi, c'est la joie du métier ! Au printemps 2008, le choix du rectorat de l'académie de Limoges de ne renouveler les contrats que sous condition les contrats d'AED et d'AVS arrivés à terme et, dans tous les cas, de les interrompre au 30 juin afin de ne pas payer les grandes vacances, témoigne de ce que peut être l'arbitraire qui s'attache aux emplois précaires. Dans tout cela, il y a toute de même une petite embellie, obtenue par les syndicats de la FSU : désormais, il est possible de préparer et de passer des examens et concours sur le temps de travail sans devoir rendre ce temps à l'employeur (voir détail page 3).

Mais dans une période où les suppressions de poste se comptent par milliers, il est d'autant plus nécessaire de rester vigilants, de connaître ses droits et de continuer à revendiquer pour les améliorer.

Depuis que les AED/AVS ont été créés, en 2003, un collectif d'assistants d'éducation s'est mis en place dans l'académie, avec le soutien de la FSU et de ses syndicats (SNES, SNUEP, SNEP, SNUipp). Celui-ci continue à fonctionner, comme en témoigne ce bulletin académique, autour d'une idée simple. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions faire respecter nos droits et en gagner de nouveaux. La place des AED/AVS au sein des établissements scolaires, les missions qui nous sont attribuées, les questions de salaires, de condition de travail, autant de sujets sur lesquels nous continuerons à revendiquer !

Pour cela, nous vous proposons trois réunions, une dans chaque département (voir détail en dernière page), afin d'aborder les questions personnelles mais aussi les droits de tous :

- **le mercredi 12 novembre à 17 heures au lycée Pierre Bourdan à Guéret**
- **le mercredi 19 novembre à 14 heures au lycée Edmond Perrier à Tulle**
- **le mercredi 26 novembre à 17h 30 à Limoges (salle Blanqui annexe 2, derrière la mairie).**

On compte sur vous !

Commission paritaire consultative du 19 juin 2008 des AED /AVS de l'académie de Limoges.

Lors de cette séance les représentants élus de la FSU sont intervenus pour rappeler nos revendications à l'administration. Tous les points présentés dans le texte ci-dessous ont été ensuite rediscutés en séance.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait que les principaux problèmes des assistants d'éducation ne sont toujours pas résolus.

La multiplication des contrats d'un an ou moins (qui représente plus de 80% des contrats signés actuellement), les recrutements effectués par les chefs d'établissement qui reconduisent, ou non, eux-mêmes nos contrats font de notre statut un des plus précaire de l'éducation nationale depuis 5 ans. De plus, la circulaire rectorale de janvier 2008 n'a rien arrangé à tout cela, en précarisant encore plus nos collègues visés par celle-ci.

Depuis la première commission, nous évoquons et essayons d'attirer votre attention sur les dérives des missions des assistants d'éducation : là encore nous constatons que l'on demande à de trop nombreux collègues d'effectuer des tâches qui ne sont pas les leurs (maintenance informatique, soutien scolaire...).

Nous insistons aussi depuis de nombreuses années sur le fait que les assistants d'éducation ont besoin de journées pour passer et réviser leurs examens ou concours. Et là aussi aucune avancée n'a vu le jour sur ce point très important pour nous et l'ensemble des collègues.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons encore et toujours :

- * *Des congés pour les concours et les examens ainsi que pour les révisions*
- * *Une systématisation des contrats d'une durée de trois ans*
- * *Une gestion rectorale du recrutement et du placement des assistants d'éducatons*
- * *Une amélioration du statut des assistants d'éducation tendant vers celui des MI-SE.*

Lettre du collectif Assistants d'Education

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES
POUR LES AED/AVS
DÉBUT DÉCEMBRE 2008 : MÊME
LES FANTÔMES
RÉAPPARAISSENT...**

Dernière minute : il y a aura, le 2 décembre, des élections professionnelles pour élire des représentants des AED/AVS. Les assistants d'éducation doivent voter par correspondance : le rectorat vous fera parvenir le matériel adéquat peu de temps après la rentrée des vacances de Toussaint.

Il s'agit d'une instance composée de représentants de l'administration et d'élus du personnel. Elle traitera entre autres des licenciements et des problèmes individuels, en fonction des demandes. Elle sera aussi l'occasion, pour les représentants élus d'exprimer les revendications des AED/AVS et de défendre nos droits.

En 2006, notre académie avait été la seule où des élections avaient été organisées. Et la **liste présentée par la FSU avait obtenu 73,8% des voix et 3 élus sur 4.**

Cette fois-ci, et c'est une nouveauté imposée par le ministère, il n'y a plus besoin de présenter de liste de candidats avant l'élection : c'est le syndicat, qui, en fonction des résultats, délèguera des assistants d'éducation qui siègeront. Lors du dépôt des candidatures, intervenu le 7 octobre, **la quasi-totalité des syndicats ont donc décidé de se présenter au suffrage des AED/AVS.** Pourtant, à de rares exceptions, la plupart ne se sont jamais **préoccupé des assistants d'éducation.** Pire, l'un d'entre eux, défend une orientation compatible avec celle du Ministère de l'Education nationale en place !

Mais nous aurons l'occasion d'aborder à nouveau cette élection importante pour tous les AED/AVS.

POUR LES EXAMENS ET CONCOURS IL N'Y A PLUS BESOIN DE RATTRAPER !

Une victoire syndicale de la FSU à savourer.

C'est une mesure que nous vous annonçons dans un précédent bulletin académique au début de l'année 2008. La FSU avait arraché au ministère, lors d'un comité technique paritaire, le 21 décembre 2007, un droit à congés d'examen pour les assistants d'éducation, droit que possédaient autrefois les MI-SE (maîtres d'internat, surveillants d'externat) et qui avait disparu lors de la création du statut précaire d'AED/AVS. La revendication syndicale de la FSU (et notamment du SNES dans le second degré) a payé. Le texte vient de paraître au Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale du 28 août 2008.

Autorisations d'absence pour examens et concours (Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation nationale du 28 août 2007)

Les dispositions de l'article 5 du décret du 6 juin 2003 modifié, telles que précisées par le point III.5.3 de la circulaire du 11 juin 2003, ouvrent la possibilité pour les assistants d'éducation de bénéficier d'autorisations d'absence pour examens et concours. Il convient d'accorder aux assistants d'éducation des autorisations d'absence, sans récupération, nécessaires pour présenter les épreuves des examens et concours auxquels ils sont régulièrement inscrits. Ces autorisations d'absence couvrent au moins la durée de la session augmentée de deux jours de préparation. J'appelle votre attention sur la nécessité de réserver à des circonstances tout à fait exceptionnelles les refus opposés à de telles demandes d'autorisations d'absence. Toutes dispositions figurant dans les circulaires des 11 juin 2003 et 5 avril 2006 précitées qui seraient contraires à celles de la présente circulaire sont abrogées.

Les choses sont claires : les autorisations portent sur les différentes sessions d'examens et concours avec deux jours de préparation. Et il n'y a pas besoin de récupérer. Si un chef d'établissement vous oppose un refus, téléphonez immédiatement à la section académique du SNES-FSU (coordonnées en dernière page). Si la circulaire ministérielle indique que le refus ne peut concerner que " des circonstances tout à fait exceptionnelles ", certains chefs risquent d'avoir une lecture par trop restrictives... Ne les laissons pas faire !

Lettre du collectif Assistants d'Education

PARTICIPER AU COLLECTIF d'ASSISTANTS d'EDUCATION ?

Cela fait cinq ans qu'existe notre collectif d'assistants d'éducation, qui se réunit lorsqu'il y en a besoin, pour faire le point sur les évolutions du statut, élaborer un bulletin (comme celui-ci), envisager des actions revendicatrices ou d'information.

Si tu es intéressé(e) pour connaître les lieux et dates de ses réunions, laisse un message sur le mail du SNES (voir ci-dessous) en précisant dans l'en-tête : « assistant d'éducation ». Nous t'ajouterons à la liste de diffusion d'informations du collectif.

LE COLLECTIF ASSISTANTS d'EDUCATION du LIMOUSIN SUR LE NET

Sur le site internet du SNES-FSU académie de Limoges, vous trouverez les précédents bulletins du collectif. Et le site ne demande qu'à s'étoffer...

L'adresse est la suivante :

<http://www.limoges.snes.edu>

Il suffit ensuite de cliquer sur l'onglet assistants d'éducation.

Réunions prévues dans chaque département

Comme annoncé en première page, et pour ne pas laisser les AED/AVS/Assistants pédagogiques/Mi-Se se retrouver seuls face à leur employeur, nous vous proposons trois réunions, une dans chaque département :

- le mercredi 12 novembre à 17 heures au lycée Pierre Bourdan à Guéret
- le mercredi 19 novembre à 14 heures au lycée Edmond Perrier à Tulle
- le mercredi 26 novembre à 17h 30 à Limoges (salle Blanqui annexe 2, derrière la mairie).

Au programme de la réunion :

- information sur les droits de chacun
- résolution de problèmes spécifiques
- présentation de l'activité du collectif FSU

Même si vous ne pouvez arriver qu'en retard , venez quand même !

Comment contacter le SNES-FSU ?

Pour le SNES-FSU (2nd degré) : 40 avenue Saint-Surin à Limoges

- des permanences sont assurées du lundi au jeudi de 10 à 12 heures et du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures au : 05-55-79-61-24

- suivi du secteur : Stéphane Lajaumont (présent le mardi après-midi) et Elie Marcillac-Jouvenel (présent le jeudi après-midi)

- courrier électronique : s3lim@snes.edu

Et pour se syndiquer, il suffit de téléphoner au même numéro ou demander à un(e) collègue du SNES-FSU dans votre établissement.